

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/32/L.46  
17 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Points 67 et 71 de l'ordre du jour

EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) DE L'ASSEMBLEE GENERALE, INTITULEES RESPECTIVEMENT "STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT", "PROGRAMME D'ACTION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL", "CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS" ET "DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE"

ACCELERATION DU TRANSFERT DES RESSOURCES REELLES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Algérie, Bangladesh, Guyane, Indonésie, Malte, Népal, Pakistan, Philippines, Soudan, Sri Lanka, Tunisie et Yougoslavie : projet de résolution

Aide multilatérale au développement, aux fins de l'exploration des ressources naturelles

L'Assemblée générale,

Rappelant la disposition pertinente de sa résolution 3201 (S-VI), relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles,

Réaffirmant que, pour pouvoir mobiliser leurs ressources aux fins du développement, il est indispensable que les pays en développement prospectent, explorent, développent et conservent efficacement leurs ressources naturelles,

Ayant à l'esprit en particulier l'impact global des ressources naturelles sur le développement des pays en développement et leur corrélation avec les flux de capitaux et le transfert des techniques,

Soulignant la corrélation entre l'amélioration de la structure des marchés des matières premières, compte tenu des intérêts des pays en développement, et un flux approprié d'investissements dans le secteur des matières premières,

*dp*

Notant que plusieurs pays en développement désireux de le faire n'ont pu entreprendre une étude systématique de leurs ressources naturelles,

Prenant en considération les travaux du Comité des ressources naturelles de l'ONU,

Soulignant également qu'il est indispensable entre autres dispositions, d'accroître les ressources du Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles,

Rappelant également la Charte des droits et devoirs économiques des Etats,

Rappelant aussi la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Soulignant en fin la nécessité de prendre d'urgence des mesures précises en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international;

1. Prie le Secrétaire général d'établir, avec l'assistance d'un groupe inter-gouvernemental d'experts nommés par lui, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable, un rapport, comportant des conclusions et des recommandations, sur les points suivants :

a) Une estimation des montants qui seraient nécessaires pendant les dix à quinze prochaines années pour prospecter et localiser les ressources naturelles dans les pays en développement qui feraient part au Secrétaire général de leur intérêt en la matière,

b) L'existence de mécanismes multilatéraux pouvant fournir des fonds suffisants pour l'exploration des ressources naturelles, et notamment consentir aux pays en développement des prêts à des conditions de faveur, comportant un élément subvention, compte tenu, entre autres, des besoins particuliers des pays en développement sans littoral ou insulaires et des pays les plus gravement touchés,

c) L'existence de mécanismes de transfert des techniques aux pays en développement aux fins de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles;

2. Prie aussi le Secrétaire général de fournir de la documentation au groupe, pour examen, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organismes intéressés du système des Nations Unies,

3. Décide d'examiner le rapport du Secrétaire général à sa trente-troisième session.

-----